



FORMATION

La Déclaration d'Echanges de Biens (DEB)

Durée : 1 jour (7 heures)

Public concerné :

Responsable comptable, responsable financier, toute personne chargée de l'établissement ou du contrôle de la D.E.B

Pré-requis : aucun

L'objectif de la formation :

Etre capable de :

- ✓ Résoudre, anticiper, les principales difficultés pratiques rencontrées dans l'établissement de la déclaration d'échanges de biens (D.E.B.) ;
- ✓ Établir correctement la déclaration d'échanges de biens ;
- ✓ Maîtriser les aspects déclaratifs liés à la circulation des biens entre les différents États membres de l'Union Européenne.
- ✓ Appliquer les règles applicables pour minimiser les cas d'infraction ;
- ✓ Souscrire une Déclaration Européenne de Services (DES).

L'intervenant :

Formateur consultant spécialiste de la logistique et commerce international
Intervenant d'expérience aux références reconnues

La pédagogie :

Apports théoriques et méthodologiques
Etudes de cas
Pédagogie participative

Les outils pédagogiques :

Vidéoprojecteur



Remis à chaque apprenant



Validation des acquis :

Quiz de validation d'acquisitions des connaissances méthodologiques et théoriques

Evaluation de la formation :

Evaluation à chaud (questionnaire de fin de stage)





PROGRAMME PEDAGOGIQUE
La Déclaration d'Echanges de Biens (DEB)

Introduction aux règles de territorialité

Le fonctionnement de la D.E.B.

Acquisitions intracommunautaires et notion d'introduction ;
Livraisons intracommunautaires et notion d'expédition ;
Cas des opérations triangulaires.

Identifier les obligations déclaratives

Les niveaux d'obligations ;
Les données communes et données variables des déclarations ;
La détermination du redevable de l'information ;
La tenue des registres.

Maîtriser le champ d'application de la DEB

Les mouvements repris dans la DEB :
Principe : l'ensemble des mouvements de marchandises communautaires qui circulent entre la France métropolitaine et un autre État membre ;
Les mouvements non repris dans la DEB :
Les échanges entre États membres d'origine tierce circulant sous le régime du transit externe ;
Les échanges commerciaux délivrés gratuitement quelle que soit leur valeur marchande.

Les données adéquates au bon établissement de la DEB

Régularisations et litiges commerciaux :
Retours et remplacements de marchandises ;
Litiges sur les prix, les quantités ;
Valeur fiscale et valeur statistique :
Détermination et utilisation ;
Choix de la valeur à retenir ;
Situations particulières :
Les opérations triangulaires ;
Les transferts de biens ;
Les réparations de biens ;
Les échantillons.

Corriger la DEB

Données erronées et déclaration des corrections :
Durée de l'obligation de correction ;
Modalités ;
Cas particuliers.

La D.E.S. (Déclaration Européenne de Service) : dans quels cas l'établir ?

Qui déclare ?
Prestations de services à déclarer ;
Comment déclarer ;
Quand déclarer.

Evaluation de la formation

